

DATE DE L' ACTE CONSTITUTIF DU GAGE SUR STOCKS	
TEXTE DU BORDEREAU (suite)	Cadre réservé au greffier du Tribunal
<p><u>CREANCE</u> Montant de la créance garantie en principal : Exigibilité : Taux d'intérêts : Eléments permettant de déterminer des créances futures :</p>	
<p><u>DESCRIPTION DES STOCKS</u> Nature : Qualité : Quantité : Valeur : La part des stocks engagés diminue à proportion du désintéressement du créancier : oui - non</p>	
<p><u>CONSERVATION DES STOCKS</u> Lieu : Désignation éventuelle du gardien :</p>	